



Mairie de La Rivière - Drugeon

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 30 septembre 2022
Sur convocation du 23 septembre 2022
Secrétaire de Séance : Odile Girard**

Votants :

| | | | |
|-------------------|---|------------------------|---------|
| VALLET Christian | X | GRILLON Yohann | X |
| BOURDIN Carine | X | LONCHAMPT Jordan | X |
| VUITTENEZ Yannick | X | LORIOD-BOURGON Monique | X |
| LONCHAMPT Jérémy | X | MARGUET Chloé | X |
| BERTRAND Claire | X | MONNIER Florent | X |
| BREITNER Morgan | X | TERRETTAZ Sophie | Excusée |
| DICHAMP Anthony | X | TRIMAILLE Flavien | X |
| GIRARD Odile | X | | |

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 2 septembre 2022
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Point sur les travaux en cours
5. Délibérations
 - Personnel communal, attribution prime exceptionnelle
 - MTL ajustement coût d'électricité facturé
 - Vente terrain d'aisance Mme DA COSTA (prix et modalités)
 - CFD Convention de reversement de la taxe d'aménagement
6. Courrier Mme Grillon Mariane
7. Demande pour organiser une manifestation sportive sur le terrain de foot
8. Questions et informations diverses

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 2 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

II) Compte-rendu des commissions

Environnement/cadre de vie/vie associative

- Aire de camping-cars : une intervention du technicien de la Sté Trigano pour réparer les bornes est planifiée le 5 ou 6 octobre 2022.

Présentation du plan de financement définitif : coût total de 33 282,53 € HT. Subventions de 21 777.78 € soit 65 % (la signalétique et les travaux de réseaux n'entrent pas dans l'assiette de subvention).

- Espace non fauché à côté de la MTL : suite à plusieurs demandes du voisinage, la commission s'est rendue à l'espace à côté de la MTL. Elle propose, pour faciliter l'entretien, de créer un massif de fleurs et de poser une table supplémentaire accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Le conseil valide cette proposition.
- Fleurissement du village : les restrictions dues à la sécheresse posent la question de l'arrosage des massifs fleuris communaux. Il a été décidé pour l'an prochain de créer des massifs de vivaces aux entrées de village afin de limiter la consommation d'eau.
- MTL : la commission est toujours en attente de devis complémentaires pour l'éclairage de la grande salle (variation et zonage).
Le nouveau mobilier sera livré le 4 octobre. L'ancien mobilier sera mis en vente le samedi 22 octobre entre 10 h 30 et 12 h 00 (5 € / table et 2 € / chaise). Des tables et des chaises seront réservées pour remplacer le mobilier de la salle des jeunes et pour l'association Le Foyer.
- Broyage de branches le samedi 29 octobre. Inscription obligatoire en mairie.
- Des devis pour remplacer le tracteur tondeuse ont été demandés.

Bâtiments et chemins

- Nouvelle demande de la SNCF pour poser des panneaux de signalisation au niveau des ponts (vau les aigues) afin d'informer de la hauteur.
- Le balayage des routes a de nouveau été reporté : un nouveau prestataire sera sollicité en 2023.
- Eclairage public : encore des problèmes, notamment rue du groseillier, l'entreprise Balossi Marguet interviendra début de semaine prochaine.
- Réparation de regards : devis d'un montant de 1 490 € HT. Le conseil donne son accord pour réaliser ces travaux.
- Sécurisation du village : une rencontre avec l'assistance conseil aura lieu pour le projet de sécurisation du village.
- Vestiaire du foot : une rencontre avec le Président du club de foot aura lieu prochainement. Un dossier de subvention DETR pourra être déposé.
- Le toit de la MTL (faitières et démoissage) a été rénové par les employés de commune afin de l'étanchéifier.
- Digue sous le moulin (sous la route départementale) en mauvais état : lors des fortes pluies, les joints semblent ne plus faire l'effet escompté et de nombreuses fuites ont été constatées sous la voute. Des rdvs avec les services compétents devront être pris rapidement.

Gestion de la forêt

- La parcelle 7 proposée à la vente publique du 21 septembre à Levier n'a pas trouvé preneur (seulement 15 % d'invendus).
La commune pourra négocier avec un acheteur qui a fait une offre moins élevée que le prix de retrait ou la repropose à la vente du printemps 2023. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- La parcelle 15 prévue en exploitation en 2023 sera martelée la semaine prochaine par les services de l'ONF. Les parcelles 1, 2 et 5 seront certainement reportées.
- La parcelle 19, exploitée cet été, a été réceptionnée : 163 m³.

Communication et information

- La commission a commencé à travailler sur l'édition 2022. Les articles des commissions communales devront être rendus avant le 18 octobre.

III) Urbanisme

Permis de Construire

SAS Romanzini pour l'extension de l'entreprise côté Bouverans

Autres demandes (enseigne)

La demande de régularisation de GV Artisans de l'étang pour la pose d'enseignes sur la maison, a été refusée par les Bâtiments de France.

IV) Délibérations

- Personnel communal : le Conseil décide d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents communaux pour compenser les frais liés à l'inflation. (13 voix pour et 1 abstention).
- MTL : le coût d'électricité est facturé aux locataires de la salle. Au vu des hausses de tarif, le Conseil décide de passer le prix de l'électricité de 0.20 € à 0.25 € / kwh.
- Demande d'achat de terrain d'aisance de M et Mme DA COSTA. Le conseil donne son accord pour un prix fixé à 10 € / m². Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.
- CFD : le Conseil valide le principe de reverser une part de la taxe d'aménagement à la communauté de communes. Les modalités de transfert seront définies lors d'une prochaine réunion.
- CCAS : courrier de Mme Grillon Mariane qui souhaite informer le Conseil municipal de sa décision de démissionner du CCAS, car elle ne se reconnaît plus dans les valeurs et les décisions du CCAS.

- Demande de l'USEP (sport scolaire) pour organiser une manifestation sportive sur le terrain de foot de La Rivière Drugeon le jeudi 6 octobre. le conseil donne son accord.

V) Affaires intercommunales

- CFD : point sur le personnel. Embauche de Mme Jeannin au service eau et assainissement et de Mme Courdier au poste de responsable du service. Le remplacement de la Directrice des services n'a toujours pas été effectué.

VI) Questions et informations diverses

- Une décision avait été prise de poser des panneaux spécifiques et des barrières interdisant la circulation rue des lilas (jusqu'au terrain de foot) lors de coups de vent ou orage. Il est décidé également de limiter la circulation rue Sous le moulin en cas d'inondation.
- Demande de Norbert Renaud pour occuper le domaine public, situé devant sa maison, le long du Chemin de vau les Aigues afin d'y déposer une table et des chaises. Au vu du problème de visibilité dans le virage et au nom de la sécurité, le Conseil s'oppose à cette demande.
- Remerciement de la Banque alimentaire pour la subvention allouée.
- Réunion publique le lundi 17 octobre à 20 h à la MTL pour la fibre optique.
- Une nouvelle animatrice jeunesse rencontrera les jeunes du village, âgés de 11 à 17 ans à la salle des associations jeudi 6 octobre de 17 h 30 à 19 h 30.
- Plusieurs personnes ont signalé en mairie le problème de chiens non tenus en laisse aux abords de l'école et de l'arrêt de bus. Des courriers seront adressés aux personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

**Le Maire,
Christian VALLET**